



ALLER À
L'INTERNATIONAL

L'expertise INPI au service des entreprises

LE RÉSEAU

LES MISSIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX INPI À L'INTERNATIONAL

Au sein du réseau international, les conseillers régionaux INPI couvrant près de 100 pays accompagnent les entreprises, PME et start-up et les informent sur leurs droits en matière de propriété intellectuelle (PI) à l'étranger.

Intégrés au sein des services économiques des Ambassades, ils interviennent au cœur de l'écosystème institutionnel, administratif et financier de leur zone d'action. Cette place privilégiée leur permet de mieux appréhender au niveau local la réglementation, les opportunités ou contraintes afin de guider au mieux les acteurs économiques.

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE L'INPI ONT POUR PRINCIPALES MISSIONS DE :

- Établir une coopération institutionnelle avec leurs homologues et faciliter l'accès au marché par une action régionale ou d'influence ;
- Informer et accompagner les acteurs et partenaires au niveau économique et technique ;
- Identifier et analyser les bonnes pratiques dans les pays tiers ;
- Promouvoir le savoir-faire français sur les territoires étrangers dont les indications géographiques (IG) et contribuer à l'attractivité de la France ;
- Lutter contre la contrefaçon.

Ces missions complémentaires permettent d'apporter un accompagnement individualisé et opérationnel aux entreprises pour les aider dans la définition, la valorisation et la sécurisation de leurs actifs immatériels à l'international. Aux côtés des acteurs institutionnels impliqués dans la lutte anti-contrefaçon (police, douanes...) et en lien avec le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), les Conseillers régionaux informent, orientent et apportent un soutien aux entreprises dans la défense de leurs droits.

Enfin, les Conseillers régionaux de l'INPI contribuent à l'animation du réseau de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, qui fédère de nombreux acteurs clés tels que les offices de propriété industrielle des États relevant de la Francophonie, des universités, des centres de formation d'excellence ainsi que les professionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle.

ÉTABLIR une COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE
avec les HOMOLOGUES de l'INPI et **FACILITER**
L'ACCÈS AU MARCHÉ par une ACTION RÉGALIENNE
ou une action D'INFLUENCE

INFORMER ET ACCOMPAGNER
les acteurs et partenaires au niveau
économique et technique

PROMOUVOIR LE SAVOIR - FAIRE
FRANÇAIS sur les territoires
étrangers dont les IG, **CONTRIBUER**
à L'ATTRACTIVITÉ de la France

IDENTIFIER ET ANALYSER
LES BONNES PRATIQUES
dans les pays tiers

LUTTER
contre la contrefaçon

LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INPI COUVRANT PRÈS DE 100 PAYS



À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entreprenariat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatri-

culations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.



inpi.fr | data.inpi.fr | formalites.entreprises.gouv.fr



[+33 \(0\)1 56 65 89 98](tel:+33(0)156658998)



INPI France

inpi